



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

- **CAPES EXTERNE AVEC AFFECTATION LOCALE A MAYOTTE**

Section : histoire et géographie

Session 2023

Rapport présenté par Catherine BIAGGI, présidente du jury, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseils aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	4
4. Composition du jury	4
II. Quelques statistiques	4
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité	6
1. Composition en géographie	6
2. Commentaire de documents historiques	7
IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission	9

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

• Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2022-2023 a été celle de la deuxième session du concours en histoire-géographie.

• Calendrier

Les épreuves écrites de la session 2023 se sont tenues les 4 et 5 avril 2023, les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

La session d'oral s'est tenue du 26 au 30 juin 2023 sur deux sites distincts, selon le choix des candidats :

- A Mayotte, sur le site du lycée Younoussa Bamana de Mamoudzou.
- A Paris, sur le site du Lycée Molière.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, le recteur de l'académie de Mayotte, les équipes de direction des deux établissements ainsi que l'ensemble de leurs personnels pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Cette disponibilité est indispensable à la bonne tenue d'un concours dont l'une des singularités est de se tenir simultanément sur plusieurs sites.

Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Rappelons que les professeurs certifiés stagiaires nommés à la suite de leur réussite au concours accomplissent obligatoirement un stage d'une durée de deux ans sur l'académie de Mayotte. À l'issue de la période de stage, les professeurs titularisés sont affectés dans l'académie de Mayotte. La titularisation entraîne la délivrance du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

2. Définition des épreuves

• Épreuves écrites d'admissibilité

Principes généraux

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toute épreuve, la note 0 est éliminatoire. Le jury tient compte, dans sa notation, de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en histoire

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en géographie

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve peut comporter un exercice de cartographie

Si l'épreuve d'histoire est une composition, l'épreuve de géographie est un commentaire de documents ; si l'épreuve d'histoire est un commentaire de documents, l'épreuve de géographie est une composition.

• Épreuves orales d'admission

Oral 1 : épreuve d'histoire ou de géographie, en fonction d'un premier tirage au sort effectué le jour de l'épreuve par le jury

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat dans la discipline tirée au sort par le jury.

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 30 minutes ; entretien : 15 minutes)
- Coefficient 2

Oral 2 : entretien avec le jury

- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier à Mayotte.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes. Il débute avec un temps de présentation (cinq minutes maximum), par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences l'ayant conduit à se présenter au concours. Sont notamment valorisés les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger et, le cas échéant, les travaux de recherche. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet, préalablement à la passation de l'épreuve, une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les principes d'organisation, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

3. Programme du concours

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission est constitué de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors enseignement de spécialité HGGSP). Il s'agit des principales thématiques abordées par les enseignants en classe avec leurs élèves. A ce titre, de nombreux manuels universitaires aisément accessibles, ainsi que les manuels scolaires de tous les éditeurs consacrent des développements importants à ces questions, en histoire comme en géographie (voir à ce sujet les remarques et conseils consignés plus avant). Aussi, le jury encourage vivement les candidats à fréquenter ces ouvrages ainsi que la littérature dédiée par l'institution à la mise en œuvre des programmes (site Eduscol notamment : <https://eduscol.education.fr/>).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES externe à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2023 de 20 personnes nommées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publié à la date du 14 mars 2023.

II. Éléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents aux épreuves écrites, mais une sélectivité maintenue

1. Épreuves écrites d'admissibilité

Lors de la session 2023, **7 postes** ont été ouverts au concours. **26 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité. Le jury a retenu **13 admissibles** ; une candidate ayant été admise au CAPES interne à l'issue des oraux d'admission, 12 admissibles ont finalement été entendus. La barre de l'admissibilité a été fixée à 6,5/20.

2. Épreuves orales d'admission

12 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales d'admission : 7 candidats au lycée Bamana de Mamoudzou à Mayotte, ainsi que 5 candidats au Lycée Molière à Paris.

Sur les 7 postes ouverts au concours, à l'issue de ses travaux de délibération menés le vendredi 30 juin, le jury a fixé la barre d'admission à 09/20 et a admis 6 candidats. Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Analyses et commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité¹

I. Composition en géographie

Sujet. La métropolisation : un processus mondial différencié

1. Analyse et attentes du sujet

Il était attendu des candidats qu'ils connaissent les orientations des programmes du secondaire qui abordent la métropolisation comme un processus et comme un vecteur de recompositions spatiales et de hiérarchisation des territoires, sans pour autant s'y limiter. L'analyse du sujet devait les conduire à questionner le processus de métropolisation, ses manifestations fonctionnelles et paysagères jusque dans leurs diversités, leurs dimensions actuelles sous-jacentes, pour interroger les facteurs de différenciation par-delà l'idée d'homogénéisation qui constitue un pré-supposé souvent trompeur de la relation métropolisation-mondialisation.

Le sujet invitait à aborder la métropolisation comme « une concentration des activités de commandement et des populations » et un « processus de transformation, à la fois fonctionnels et morphologiques, démographiques et réticulaires des systèmes de villes » (*Hypergééo*). Le sujet invitait également à conduire la réflexion sous l'angle de la relation à la mondialisation pour interroger l'idée d'homogénéisation des standards urbains (notamment en termes d'équipements), jusque dans les manifestations paysagères et architecturales des constructions traduisant la présence de fonctions mondialisées. La démarche d'analyse multiscalaire était un attendu par laquelle la diversité des processus d'essor des fonctions métropolitaines dans des villes de tailles différentes pouvait être soulignée et analysée. L'approche ne pouvait se limiter à l'analyse d'ensembles urbains de grande taille au risque de détourner le sujet au profit des seules mégapoles. Ainsi la métropolisation peut concerner des villes de taille même modeste, par la présence de certaines fonctions mondialisées (Francfort, Lausanne, Genève par exemple). Ce processus peut dès lors prendre des formes très différentes selon la nature des réseaux et systèmes urbains d'inscription, ce qui rappelle l'importance des contextes nationaux, notamment en matière de politiques d'aménagement et donc de jeux d'acteurs. Comprendre les processus de hiérarchisation qui participent de la différenciation des territoires associée à la métropolisation nécessite cet effort de contextualisation et, ainsi, le recours au jeu d'échelles dans l'analyse proposée. Cela doit permettre de considérer la diversité des formes d'urbanisation associées, jusqu'à la mise en réseau fonctionnelle d'entités urbaines très différentes.

En somme, l'analyse du sujet devait conduire les candidats à considérer que, par-delà des caractéristiques et des manifestations communes, le processus de métropolisation repose sur des dynamiques fondamentalement contextualisées et différenciées, qui contribuent à la différenciation des territoires jusqu'à l'échelle intra-urbaine. La qualité du traitement du sujet était bien évidemment liée aux choix d'exemples bien choisis et développés.

2. Proposition de corrigé

L'analyse du processus de métropolisation devait être liée aux dynamiques territoriales dans le contexte de la mondialisation. Ainsi la problématique pouvait s'attacher à analyser l'expansion du phénomène de métropolisation à l'échelle du monde, selon des caractéristiques répétées, mais également souligner les singularités des contextes territoriaux jusque dans les constructions paysagères.

Plusieurs plans étaient acceptables, autour des points suivants :

- I. La métropolisation, un processus mondialisé participant de la hiérarchisation des territoires
 - a. Les caractéristiques d'un processus mondialisé
 - ⇒ Un processus de concentration des fonctions de commandement, des activités et des populations qui se concrétise par une hiérarchisation politique et fonctionnelles des territoires. Typologie des métropoles selon la portée de leur rayonnement.
 - b. Un processus qui participe à la hiérarchisation des territoires à l'échelle mondiale
 - ⇒ Des concurrences accrues entre les métropoles mondiales, le rôle des classements et du marketing territorial.

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. ² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

- c. Des manifestations urbanistiques qui dessinent un paysage singulier
 - ⇒ Une manifestation sous la forme d'organisations spatiales qui tendent à proposer des équipements standards, avec des formes architecturales reposant sur la verticalité et la modernité.
- II. Un processus de différenciation des territoires urbains
- a. A l'échelle urbaine, un accroissement de la diversité paysagère
 - ⇒ Un accroissement de la diversité paysagère des ensembles urbains métropolisés. Une métropole est un composé de diversités de morphologies urbaines (densité/étalement urbain).
 - b. Un accroissement des écarts de richesse et d'opportunité
 - ⇒ Un accroissement des inégalités à l'échelle de l'ensemble urbain : la métropolisation se manifeste par l'accroissement des écarts de richesse et d'opportunité au sein d'une société urbaine.
 - c. L'apparition de territoires d'exception ?
 - ⇒ Le défi de la gouvernance métropolitaine. Il n'y a pas toujours d'entité politique à la dimension du fait métropolitain. La relation à l'Etat est fondamentale, jusque dans les exceptions légales parfois consenties aux métropoles.
- III. Le poids des contextes territoriaux : des processus locaux différenciés
- a. Une différenciation inséparable des contextes territoriaux d'inscription
 - ⇒ La critique de l'analogie de « l'archipel » de l'AMM : les processus de métropolisation participent de stratégies territoriales de compétitivité d'échelle souvent nationale. Il est nécessaire de considérer la nature des réseaux urbains d'inscription des métropoles. Cela peut conduire à identifier des métropoles « incomplètes » de rayonnement mondial, ou encore des métropoles polycentriques.
 - b. La métropolisation, une trajectoire géohistorique qui renforce la singularité des identités urbaines
 - ⇒ La métropolisation compose avec les héritages urbains jusque dans les formes architecturales des bâtiments symboles de la relation métropolisation-mondialisation. Ces trajectoires s'expriment dans la relation au patrimoine et aux modèles urbains.
 - c. Un processus-témoin des débats d'une société
 - ⇒ L'inégale prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques d'aménagement des métropoles.

La conclusion pouvait reprendre l'idée de métropolisation comme un processus mondial différencié, mais également différenciant, inscrit dans la trajectoire de chacun des ensembles urbains concernés. De ce fait, ce sont des processus locaux différenciés qui permettent de considérer une caractéristique du processus de mondialisation : l'hybridation de standards internationaux et de trajectoires locales singulières.

3. Appréciation des copies, remarques méthodologiques

Parmi les principaux écueils repérés dans les copies, le jury déplore l'absence de réflexion sur le sujet lui-même, ce qui a induit deux dérives. La première a été un détournement du sujet proposé, prétexte pour traiter des très grandes villes ou des métropoles dans la mondialisation. La seconde dérive est liée à la non-maîtrise du vocabulaire élémentaire dans le champ de la géographie urbaine, (confusions entre agglomération, métropole, mégapole, mégalopole ou méconnaissance des notions d'urbanisation et de métropolisation).

La fragile maîtrise de la démarche géographique a souvent été constatée, à travers des analyses se limitant à des propos théoriques ni incarnés ni illustrés par des exemples précis, ou encore la conduite de raisonnement à un seul niveau d'échelle, avec souvent une absence du niveau intra-urbain. Plus largement, les copies qui ne considèrent pas l'importance de la contextualisation territoriale, et de ce fait l'importance des acteurs, ont été pénalisées.

Les copies qui ont su proposer des productions graphiques pertinentes, respectant les règles élémentaires de la sémiologie graphique, ont été valorisées. Il en va de même concernant la mobilisation de connaissances épistémologiques, qui plus est appuyées sur des références bibliographiques.

II. Commentaire d'un ou deux documents en histoire

Sujet : Les sociétés occidentales dans la Grande Dépression (1929-1939)

L'épreuve de commentaire de documents en histoire portait sur la thématique classique de la Grande Dépression et de ses effets sur les sociétés occidentales. Les programmes du secondaire identifiant ce thème en classe de

3^e ainsi qu'en terminale, le sujet de commentaire pouvait amener les candidats à traiter des points saillants définis par les programmes et notamment au lycée de certains points de passage et d'ouverture.

Les attendus du sujet :

Il était indispensable de décrire et caractériser la situation des États-Unis dans la Grande Dépression à travers le document n°1 : le chômage de masse, résultat de la faillite de nombreuses entreprises ; l'endettement ; la misère des classes populaires et moyennes ; la précocité et la violence de ces phénomènes (le document date de 1931) ; le recours en première instance à la charité publique et privée (même si la maîtrise de la langue anglaise n'est pas requise, les quelques inscriptions présentes sur la façade permettent de compléter la légende « soupe populaire » qu'il s'agissait d'un centre de distribution alimentaire. L'évocation du *New Deal* était ici incontournable ainsi que l'élection de F.D. Roosevelt. Il était attendu des candidats qu'ils puissent évoquer les effets de la crise au-delà des États-Unis, par exemple les 6 millions de chômeurs en Allemagne à la fin de l'année 1932.

Il s'agissait ensuite de caractériser la déstabilisation des sociétés traduite par l'agitation sociale : mouvements sociaux (les grandes grèves de 1936 en France poussent à la signature des accords de Matignon – document n°2), mobilisations syndicales et politiques (la CGT est une des parties signataires des accords de Matignon), crise de confiance au sein des démocraties (antiparlementarisme des ligues, tentation autoritaire ou protectionniste) voire ébranlement de la démocratie comme en Allemagne.

La situation en France en 1936 devait faire l'objet d'une analyse, et particulièrement à l'été 1936 : victoire de l'alliance électorale de Front populaire réunissant trois partis de gauche ; signature des accords de Matignon dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 par les représentants des salariés (CGT) et du patronat (CGPF) sous la présidence de Léon Blum, président du Conseil ; dispositions de ces accords qui vont des mesures quantitatives (augmentation des salaires, mais aussi la création de deux semaines de congés payés, non signalé dans le document n°2) aux protections juridiques des salariés (conventions collectives, délégués syndicaux, protection de la liberté syndicale) ; ébauche d'un État pas encore « providence », mais à tout le moins interventionniste dans le domaine des relations sociales, à rebours du libéralisme en vogue depuis les débuts de l'industrialisation au XIX^e siècle.

Appréciation des copies, remarques méthodologiques

La correction de la langue comme la précision du vocabulaire utilisé constituaient des éléments discriminants. Le jury a été particulièrement attentif et sensible à quelques points relevant du raisonnement historique, ainsi la formulation d'une problématique pas seulement descriptive ; une analyse des documents qui ne soient pas cantonnés à une dimension illustrative ; le traitement du sujet et non les digressions prétextes à une mobilisation de connaissances générales sans grand lien avec la question ou encore une orientation exclusivement descriptive accumulant des éléments factuels sans mise en perspective ni analyse.

Dans le cadre d'un commentaire de documents, les correcteurs ont tenu compte des éléments constitutifs et caractéristiques de l'exercice, au cœur de nos disciplines, dans leur appréciation des copies :

- la définition pertinente du sujet (dans ses termes et leur mise en tension) ;
- une mise en perspective des documents et de leurs explications au service du sujet. Leur nature, leur source, le contexte de leur élaboration, leur contenu et leurs destinataires doivent être identifiés de manière à nourrir une analyse fondée sur la mobilisation de connaissances solidement maîtrisées (repères, acteurs, notions...) et en articulation étroite avec le sujet. Le jury a été particulièrement attentif à évaluer la capacité d'analyse distanciée et critique des documents, précisant comment ces derniers permettaient d'aborder le sujet, en totalité ou en partie ;
- la détermination d'une problématique/thèse ; celle-ci ne revêt pas forcément sous forme interrogative ;
- la proposition d'un plan organisé, équilibré et cohérent pour traiter les grands aspects du sujet en vue de répondre à la problématique/thèse.

Le jury déplore parmi les principaux écueils repérés dans les copies, la difficulté à maîtriser, voire à adopter une analyse critique des documents. Il s'agit dans le commentaire de mobiliser de connaissances visant à éclairer les

documents, dans une analyse qui articuler et met en perspective des éléments historiques variés et pertinents. Sans se réduire à une accumulation de faits ou d'idées, aussi intéressants soient-ils, l'argumentation devait les mettre en relation, offrir une progression du raisonnement, apporter des nuances à la démonstration, appuyée sur les documents. Pour cette raison, les transitions soignées étaient nécessaires, qui permettent de clarifier les inflexions de la pensée. Le jury regrette de n'avoir pas toujours identifié dans les copies un développement appuyé sur une argumentation claire étayée d'exemples aussi précis et contextualisés que possible, tirés de l'interprétation des documents et des connaissances des candidats.

Trop peu de copies maîtrisent les attentes de l'introduction en proposant notamment une définition des termes du sujet. Or, il n'y avait guère de difficulté ici à approcher le sens de « société », et l'on attendait des candidats une définition large où le terme de société était pris au sens de communauté d'individus organisée autour d'institutions communes (économiques, politiques, juridiques, etc.) dans le cadre d'un Etat ou d'une civilisation à un moment historique donné. Le terme « occidentales » incluait aussi bien les pays les plus industrialisés d'Europe (dont la France, document 2), mais aussi les États-Unis (document 1). Il importait de le préciser pour situer, documents à l'appui le champ spatial de l'analyse.

Les bornes chronologiques proposées, des plus classiques, reprenaient l'idée structurante des programmes d'histoire de l'enseignement secondaire : la Grande Dépression qui débute par le krach de Wall Street le 24 octobre 1929 (date alternative possible, le « mardi noir » 29 octobre 1929) et ses effets dans la marche à la guerre, d'où la date de 1939 comme limite terminale de l'étude, sans verser dans une approche téléologique de la période, parfois rencontrée dans les copies.

Le jury n'attendait pas un plan particulier, dans une acception large des propositions des candidats pour peu que celles-ci soient cohérentes et équilibrées. Cependant un plan thématique apparaissait le plus adapté, faisant écho à l'étude proposée dans les manuels comme dans les ouvrages universitaires de premier cycle, qui prennent la période comme un bloc. Aussi la maîtrise de la chronologie fine des soubresauts de l'économie, des courbes du chômage ou des différentes phases du New Deal n'était pas attendue.

Dans les conclusions, le jury a relevé le plus souvent un simple résumé du développement, voire à une reprise de l'annonce du plan et rares ont été les synthèses clairvoyantes, en réponse à la problématique.

Le jury a valorisé le choix d'exemples pris dans d'autres espaces que les États-Unis et la France, par exemple, l'instauration des assurances chômage financées par l'État au Royaume-Uni à partir de 1931 ou le plan de Man en Belgique en 1933 ou encore la marque de la crise dans les productions culturelles : les photographes de la FSA (Lange, Evans), les films (Chaplin ou Duvivier), la littérature (Steinbeck, *Les Raisins de la colère*, 1939 ; Orwell, *Le Quai de Wigan*, 1937) et tant d'autres œuvres.

Parmi les plans retenus par les candidats, le jury a relevé dans quelques copies une approche thématique pertinente :

I – Les effets sociaux de la crise économique : chômage, pauvreté, déplacements de population, etc.

II – Les mobilisations sociales contre la crise : grèves, marches de la faim, votes aux extrêmes et tensions politiques.

III – Les États à l'aide des sociétés : le volontarisme des États démocratiques (accords de Matignon en France, *New Deal* aux États-Unis), l'encadrement de l'économie et de la société dans les États autoritaires comme l'Allemagne et l'Italie (interdiction du droit de grève et des syndicats, blocage des salaires, réduction des prestations sociales, grands travaux financés par la dette).

IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission

Remarques générales sur les épreuves orales.

La posture du candidat doit correspondre à celle d'un futur enseignant : tenue vestimentaire, chewing-gum, mains dans les poches, etc. Les commentaires annexes, superfétatoires et amphigouriques sont inutiles et nuisent à l'exposé. Le jury attend des candidats une expression orale de qualité gage d'une bonne maîtrise de la langue française ; il rappelle que la maîtrise de la langue française est une des compétences que doit maîtriser le futur professeur pour l'exercice de ses fonctions (voir *le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*: <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>). Ainsi, il les formule familières (« donc », « benh », « et voilà quoi », « le bac », « en fait », « j'ai eu du mal » etc.) et les tics de langage (« Du coup », « En vrai ») sont à proscrire.

Enfin, les candidats doivent se montrer attentifs à la gestion du temps de parole afin d'utiliser pleinement les minutes mises à leur disposition. De même, pendant l'échange, les candidats doivent rester pleinement concentrés afin de nourrir les interactions avec le jury.

1. Première épreuve : exposé d'histoire ou de géographie

● Déroulement de l'épreuve (voir la première partie du présent rapport)

Le programme de la première épreuve d'admission s'appuie sur celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique (spécialité HGGSP exclue). Le tirage au sort a lieu en deux étapes :

- devant le candidat, le jury tire au sort la matière, histoire ou géographie,
- le candidat tire ensuite au sort le sujet de son oral.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures durant lequel il a accès à la bibliothèque pour 30 minutes maximum, bibliothèque qu'il est fortement encouragé à venir visiter avant son passage (sans prise de notes ni de photographies). Les candidats peuvent emprunter jusqu'à 3 ouvrages maximum. Des dictionnaires et atlas sont proposés en accès libre dans la salle de préparation en complément.

L'épreuve se décompose en deux moments :

- un exposé d'une durée maximale de 30 minutes,
- un entretien de 15 minutes sur des questions en lien avec l'exposé.

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser une réflexion historique ou géographique, à maîtriser le vocabulaire adapté et les notions spécifiques aux deux disciplines, à nourrir son argumentation de connaissances scientifiques précises.

● Remarques et conseils

Pendant le temps de préparation et d'interrogation de la première épreuve orale, le candidat bénéficie des seules ressources de la bibliothèque. Celle-ci, composée spécifiquement pour les besoins de l'épreuve, est identique dans les 2 centres d'accueil du concours. Rappelons que le moment de choix des livres dans la bibliothèque, limité à 30 minutes, est inclus dans le temps de préparation, ce qui implique de bien connaître les questions au programme afin de cibler les bons ouvrages.

Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se consacrer à l'analyse des termes du sujet afin d'en faire émerger une problématique adaptée. À ce titre, une phrase interrogative ne constitue pas forcément une problématisation. Les formulations telles que « Dans quelle mesure ... » ou « En quoi... » ne permettant pas de bâtir une réflexion personnelle organisée. De même, reprendre les questions des chapitres de manuels scolaires ne peut constituer une problématique personnelle. Si aucun plan-type n'est attendu en particulier (chronologique, thématique, scalaire, etc.), les plans en quatre parties ou plus sont à éviter, au profit de plans en deux ou trois parties qui apportent une structure de démonstration plus à même de répondre aux attentes formelles de l'épreuve. Le jury apprécie que le candidat présente son plan sur une feuille volante.

Le jury rappelle que l'exercice consiste à donner un exposé scientifique d'histoire ou de géographie et non pas une proposition didactique correspondant à un projet d'enseignement.

Durant son exposé, le candidat doit faire reposer sa démonstration sur une argumentation étayée et précise, riche en exemples. Les principales notions d'histoire et de géographie qui étayent les programmes du secondaire (métropolisation, développement durable, guerre totale, romanisation, absolutisme...) doivent être maîtrisées. Le candidat peut s'appuyer sur quelques documents, de toute nature, disponibles dans les ouvrages de la bibliothèque, soigneusement sélectionnés pour leur pertinence au regard du sujet. Il les présente au jury (nature, auteur, contexte, source) puis les intègre à ses analyses. Tout document proposé doit être présenté, analysé et critiqué. En géographie, les éventuelles productions graphiques que les candidats proposeraient sont appréciées

en fonction de leur qualité et de leur pertinence. Rappelons qu'un tableau est à la disposition des candidats pour illustrer leur démonstration.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur la nécessité de formuler une conclusion synthétisant les principaux éléments de réponse à la problématique et de proposer une ouverture maîtrisée.

Le jury conseille l'établissement d'une bibliographie qui indique les ouvrages mobilisés lors de la préparation. Par ailleurs, des connaissances historiographiques et épistémologiques peuvent enrichir l'argumentation, à condition que le candidat en démontre une réelle et utile appropriation. Elles peuvent prendre la forme de références à des auteurs, à des ouvrages, des revues et des sites internet, à des courants de la recherche contemporaine.

Exemple de sujets donnés en 2023

- La fondation de Rome, histoire et mythe.
- La Première Guerre mondiale, une guerre totale ?
- Les transformations économiques, sociales et culturelles en France depuis 1945.

- Les espaces périurbains français
- Les acteurs de l'aménagement des territoires en France
- L'eau douce dans le monde, géopolitiques d'une ressource

2. ORAL 2

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier tel qu'il se déploie à Mayotte.

En amont de l'épreuve, le candidat admissible transmet une fiche individuelle de renseignements indiquant son parcours (formations et expériences professionnelles). Les candidats ne bénéficient pas de temps de préparation. L'épreuve est organisée en deux parties de quinze minutes chacune.

1/ Présentation par le candidat de son parcours

Après une présentation de cinq minutes de leurs formations et des expériences qui ont conduit les candidats à se présenter au concours, la première partie de l'épreuve se poursuit par un échange de dix minutes avec le jury, s'appuyant notamment sur la fiche individuelle de renseignements. Le questionnement porte sur la mobilisation des compétences acquises pour l'exercice du métier de professeur ainsi que sur les motivations à enseigner dans la discipline et à Mayotte.

2/ Mises en situation du candidat

Durant la deuxième partie de l'épreuve, deux mises en situation professionnelle sont proposées au candidat : une mise en situation professionnelle d'enseignement et une mise en situation professionnelle liée à la vie scolaire. Leurs libellés respectifs sont formulés de manière à identifier un problème précis, factuel. Ces mises en situation permettent d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les principes et valeurs de la République, en inscrivant son action dans un dialogue constructif avec les multiples acteurs de la communauté éducative. Le jury évalue également la compréhension par le candidat du contexte mahorais. La laïcité, l'enseignement laïc des faits religieux, l'enseignement des questions socialement vives, le harcèlement et cyberharcèlement, le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, le vivre ensemble, les inégalités sociales, l'égalité filles/garçon, l'enseignement en contexte plurilingue, l'éducation aux médias et à l'information, l'utilisation des réseaux sociaux, le complotisme et les contre-vérités scientifiques ont été les grandes thématiques structurantes des mises en situation.

Remarques et conseils

Le jury a apprécié les exposés structurés et problématisés, attestant d'une préparation rigoureuse de l'épreuve témoignant d'une bonne connaissance des enjeux du territoire mahorais et de sa jeunesse. Ainsi, la prestation d'une candidate a particulièrement convaincu le jury. Elle a développé ses motivations en prenant appui sur les éléments significatifs de sa formation, de son expérience professionnelle et de sa vie personnelle. Le jury a été séduit par cette mise en perspective de son parcours professionnel et personnel particulièrement bien liée avec le projet de devenir professeure d'histoire-géographie à Mayotte.

Le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont investi une posture réflexive et qui ont su prendre le recul nécessaire pour contextualiser leur propos, sans jugement de valeur et sans généralisation excessive. En effet, une des qualités attendues d'un futur enseignant d'histoire-géographie est de favoriser un climat scolaire propice à la construction des apprentissages et de permettre l'estime de soi des élèves dans le contexte éducatif. Certains candidats ont su mettre en avant des parcours d'études ou des parcours professionnels mettant en relief un engagement associatif favorable à la préservation du vivre ensemble et du bien commun dans des domaines aussi divers que la culture, le patrimoine, le sport ou la protection de l'environnement. Les prestations les plus convaincantes ont fait le lien entre ces expériences et les compétences des métiers de l'enseignement. Elles ont permis aux candidats de démontrer leurs qualités à anticiper les interactions qu'un professeur d'histoire-géographie entretient avec les différentes instances et les différents acteurs d'un établissement scolaire.

Le jury déplore en revanche qu'une grande partie des candidats ne maîtrise pas les enjeux de l'épreuve. Ainsi beaucoup de candidats sont tombés dans l'écueil de l'énumération de leur *Curriculum Vitae*. Or, l'oral consiste en un entretien professionnel qui se donne comme objectif de recruter les meilleurs candidats, qui officieront en tant que professeurs d'histoire-géographie dans le service public de l'éducation à Mayotte. Le jury attend des candidats qu'ils adoptent une posture sérieuse. Ainsi, les jugements de valeur sur Mayotte, les élèves mahorais ou des enseignants en exercice sur le territoire sont à bannir. Par ailleurs le jury invite les candidats à réfléchir sur la nature d'un entretien professionnel qui ne saurait se confondre avec une discussion informelle. Le jury a été particulièrement sensible aux tenues des candidats qui ont été pour la plupart en inadéquation avec les attendus de l'épreuve : claquettes, sandales, t-shirts, chemises décontractées....

Concernant plus précisément la seconde partie de l'épreuve, le jury a apprécié les candidats qui ont su reconnaître et identifier les valeurs et principes mis en jeu dans les situations professionnelles. Il a apprécié des propositions de pistes d'action concrètes, nécessitant pour certaines une réactivité immédiate du futur enseignant et pour d'autres, une réaction en plusieurs temps. Certains candidats ont très bien su mobiliser des connaissances acquises lors de leur stage d'observation du milieu éducatif en licence pour rebondir sur les situations proposées. Si parmi les candidats un grand nombre a proposé des pistes d'actions à l'écart du groupe classe, bien peu ont su mentionner la dimension collective de l'Ecole. Certaines situations offrent des occasions au futur enseignant pour s'adresser collectivement à la classe afin de susciter un échange pédagogique sur les valeurs et principes de la République. Le jury a évalué positivement qu'au-delà de ces échanges collectifs avec la classe, les candidats formulent également des pistes d'actions permettant de mener une réflexion approfondie sur le lien entre les programmes d'histoire-géographie - EMC et la mise en œuvre concrète des valeurs et des principes de la République par des projets collectifs, des concours, des labellisations ou des journées dédiées.

Le jury déplore globalement une maîtrise insuffisante des principes de laïcité et de neutralité ainsi que de leurs enjeux nationaux et locaux, alors que la plupart des candidats justifient d'une ou plusieurs expériences d'enseignement sur le territoire et dans la discipline. Certains des candidats, exerçant notamment comme contractuels, ont été formés aux principes déontologiques de la fonction publique de manière pragmatique lors de leur participation aux instances de l'établissement ou dans le cadre de stages académiques plus formalisés. Leur capacité à réactiver ces acquis professionnels est considéré comme un atout par le jury en partie composé de l'Education nationale.

Il est conseillé à tous les candidats, en activité ou non, de ne pas restreindre leurs analyses aux seules valeurs de liberté, égalité et fraternité et au seul principe de laïcité. Le jury encourage les candidats à explorer d'autres principes. Afin de mieux préparer l'épreuve, le jury conseille aux futurs candidats la lecture régulière des ressources publiées sur Eduscol - **Transmettre les valeurs et principes de La République** : <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique> et particulièrement les trois composantes du Guide républicain.

Les candidats doivent prendre en compte les particularités de l'enseignement à Mayotte. Ils doivent être au fait de l'existence de programmes adaptés inscrivant le territoire local et son environnement géographique au cœur des enseignements d'histoire, de géographie, d'EMC. (Voir bulletins officiels n° 11 du 16-03-2017, n°30 du 27-7-2020 et n°30 du 29-7-2021).